

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20231124-20-2023-AR
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

COMMUNE DE MARLY
Arrondissement de Metz

DECISION n° 20 / 2023

Le Maire de la Commune de MARLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU l'article R 2122-8 du Code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés publics dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils des procédures formalisées, ainsi que les articles L.2194-1 à L.2194-3 et R.2194-2 à R.2194-4 relatifs aux conditions de modifications des marchés en cours d'exécution ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 accordant délégation permanente au Maire en vue de prendre toute décision relative aux marchés et accords-cadres, et notamment celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le marché n°2021-20 - Télésurveillance de divers bâtiments communaux
Attributaire : SURVEIL SARL (Titulaire)
10 AVENUE SEBASTOPOL - 57070 METZ

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir la fourniture de cartes SIM M2M pour liaison par réseau mobile pour les sites suivants :

- Le NEC,
- Services Techniques BA128,
- COSEC,
- Hôtel de ville.

CONSIDERANT la proposition d'avenant du titulaire du marché en date du 18/10/2023 ;

En vertu des textes susvisés,

DECIDE

DE MODIFIER par voie d'avenant le marché n°2021-20 – **Télésurveillance de divers bâtiments communaux** en vue d'autoriser les prestations supplémentaires précitées à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.

Sachant que le montant initial du marché était de **9 888,00 € HT**. Le montant total du présent avenant s'élève à **200,00 € HT**, ce qui porte le montant du marché à **10 088,00 € HT**, soit une augmentation de **2,02%** par rapport au montant initial.

DE SIGNER l'avenant n°1 inhérent à ces modifications.

La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal.

MARLY, le 24 novembre 2023

Le Maire

Thierry HORY